



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Corse



**POUR LE RECTEUR , ET PAR DELEGATION
LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION
NATIONALE DE LA HAUTE-CORSE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu la proclamation des résultats du scrutin du 4 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Haute Corse ;

Vu la désignation par les organisations syndicales habilitées des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Haute Corse.

A R R E T E

Article 1er:

A compter du 1er janvier 2015, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de la Haute Corse est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

Madame Catherine MERCIER-BENHAMOU

Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de
l' éducation nationale de la Haute Corse

Madame Hélène BANSARD

Secrétaire générale de la direction académique
des services de l' éducation nationale de la Haute Corse

Représentants du personnel

Membres titulaires

Madame Catherine GRIMALDI	FSU – SNUIPP	SNUIPP.de Haute Corse 5 Place Vincetti 20200 BASTIA
Madame Santa PISELLI	FSU – SNUIPP	SNUIPP.de Haute Corse 5 Place Vincetti 20200 BASTIA
Madame Santa LEONETTI	FSU – SNUIPP	SNUIPP.de Haute Corse 5 Place Vincetti 20200 BASTIA
Monsieur Charles CASABIANCA	FSU – SNUIPP	SNUIPP.de Haute Corse 5 Place Vincetti 20200 BASTIA
Monsieur Thierry VILLANUEVA	STC	Lieu dit Vall'Andria -Figarella 20200 SANTA MARIA DI LOTA
Madame Sandra LEONELLI	STC	Lieu dit St Pancrace 20213 Castellare di Casinca
Madame Anne Marie CIRELLI	SNALC	Route du fort de toga Res plein ciel Bt A 20200 Ville de Pietrabugno

Membres suppléants

Madame Delphine GIROLAMI	FSU – SNUIPP	SNUIPP de Haute Corse 5, place Vincetti 20200 BASTIA
Madame Anne Marie MARTIGNE	FSU – SNUIPP	SNUIPP de Haute Corse 5, place Vincetti 20200 BASTIA
Madame Sabrina ZAMATTARO	FSU – SNUIPP	SNUIPP de Haute Corse 5, place Vincetti 20200 BASTIA
Madame Florence RIU	FSU – SNUIPP	SNUIPP de Haute Corse 5, place Vincetti 20200 BASTIA

Monsieur Dominique DELPORTO	STC	18 rue Colonella 20200 BASTIA
Monsieur Pierre PASQUALINI	STC	A croce Paese d'Oletta 20232 OLETTA
Madame Rose Marie BIANCARDINI	SNALC	Lieu dit Mezzana 20200 BASTIA

Article 2 :

Madame l'Inspectrice d'académie et Madame la secrétaire générale de la Haute Corse, sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bastia, le 20 janvier 2015 .
Pour le Recteur, et par délégation
L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Corse.



Catherine MERCIER-BENHAMOU